

# José María Cantal Rivas

---

«La fatwâ en Europe. Droit de minorité et enjeux d'intégration»,  
Michel Younès, Lyon 2010 : [recenzja]

---

Nurt SVD 50/1 (139), 329-331

---

2016

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

## Recenzja

**Michel Younès (dir.), *La fatwâ en Europe. Droit de minorité et enjeux d'intégration*, PROFAC-CECR, Lyon 2010, 236 p. ISBN 978-2-85317-125-0**

*José María Cantal Rivas PB*

pbprovmaghreb@yahoo.fr

Habitué que nous sommes aux ouvrages de théologie sur l'islam, ce petit livre de «droit canonique islamique» risque de dérouter plus d'un lecteur. L'absence d'harmonisation dans la traduction de termes arabes, le vocabulaire technique, les néologismes et le mode de raisonnement sous-jacent à la promulgation d'avis juridiques autorisés (*fatwâ*) n'arrangeront rien!

En analysant les *fatwâ*-s délivrées par le **Conseil Européen de la Fatwâ et des Recherches** (CEFR, [www.e-cfr.org](http://www.e-cfr.org)) les auteurs (femmes et hommes, musulmans et chrétiens) vont tenter d'étudier comment les musulmans en Europe tentent de mettre en application un mode de vie cohérent avec leur foi et qui tient compte du contexte européen. Des musulmans ont sollicité du CEFR des avis juridiques ou *fatwâ*-s pour savoir comment mettre sa foi en application alors que le contexte de modernité européenne, où les musulmans sont minoritaires, ne leur permet pas de compter le plus souvent que sur leur seule conscience sans bénéficier des soutiens de la famille, la société et les réglementations des pays (majoritairement) musulmans où la législation prend en compte des nombreux éléments de la *shari'a*.

À l'époque où le *fiqh* (jurisprudence) se développe, l'islam est solidement implanté dans des nombreuses contrées ou en conflit avec des états ou des populations réfractaires: il déploie les notions de *dar al-islam* (espace sécurisé où l'on peut vivre paisiblement sa foi) et *dar el harb* (zones hostiles et belliqueuses dans lesquels le musulman est continuellement agressé et où il se doit d'être strict, voire implacable). Une troisième notion *dar al-'ahd* (où un pacte de respect et non agression mutuelle règle la vie des musulmans et non-musulmans) a été pro-

gressivement oubliée. De l'avis unanime des juristes musulmans qui composent le CEFR, et Youssef Al-Quaradâwî en fait partie (!), l'Europe n'est pas une terre hostile aux musulmans (*dar al-harb*) mais «une terre de prospérité économique, d'égalité, de démocratie, de liberté, de sciences, de savoir... et c'est pour cela que les musulmans (migrants, étudiants...) sont venus de leur pays d'origine» (p. 52). L'Europe est une immense *dar al-'ahd* où la citoyenneté (ou le permis de séjour) accorde pleins droits et devoirs, mais aussi dignité et paix, les musulmans sont donc tenus, au nom de leur foi, de respecter ce pacte sans jamais chercher à opposer systématiquement fidélité à la religion et à la patrie. «La particularité religieuse des musulmans ne s'exprime pas nécessairement selon la logique d'opposition, être soi-même et s'intégrer ne s'excluent pas» (p. 209).

Dans l'ouvrage «minorité», n'est pas une notion démographique mais juridique. La théologie de minorité, le droit de minorité ou la jurisprudence des minorités (*fiqh al-aqqalliyyât*, terme officiel) ne vise pas à baisser le niveau d'exigences que les musulmans doivent s'imposer, mais à trouver, dans des circonstances bien déterminées, la meilleure manière de respecter l'esprit de la *sharî'a*. La citation suivante, quoique très dense, est très éclairante:

«Certains choix théologiques sont-ils nécessaires dans notre situation contemporaine? Mais cet aspect de l'islam n'est pas le plus problématique, car invisible sociologiquement parlant. C'est le problème de la pratique codifiée par la *sharî'a* qui nécessite une solution urgente, même s'il est moins important que la question de la foi et le domaine de la doctrine... La théologie est nécessaire pour penser la *sharî'a*... comme fondement qui légitime la prise en considération de la culture occidentale dans l'économie normative de la *sharî'a*, comme expression de la volonté normative divine dans la culture occidentale» (p. 67-68).

Des nombreux exemples de *fatwâ-s* sont présentés dans cet ouvrage (p. 97-108; sur la famille p. 109-120; sur la femme p. 121-140; sur l'économie et les finances p. 159-174; sur des questions bioéthiques p. 175-202; sur les liens à entretenir avec les non-musulmans p. 203-220). Nous y découvrons ce qui pose problème de conscience aux musulmans en Europe. Je m'attarderai sur deux exemples qui justifient en partie le sous-titre de cet ouvrage:

- Très nombreux sont les musulmans qui ont sollicité des avis juridiques pour savoir s'il leur était permis de s'installer durablement en Europe, traditionnellement terre de mécréants! En se démarquant

des courants nourris par H. Al-Banna (fondateur des frères musulmans) le CEFR affirme que l'acquisition de la citoyenneté n'est plus assimilable à l'apostasie<sup>1</sup>.

- Ensuite, l'achat d'un logement en faisant appel aux crédits bancaires est-il permis aux musulmans? Lorsqu'on sait l'opposition traditionnelle et multiséculaire du *fiqh* contre les intérêts (payés ou reçus) on mesure qu'en répondant affirmativement (cf. p. 91-94, 163), celle-ci est «LA» *fatwâ* du CEFR!

En prenant en compte ces deux sujets, durée et logement, intimement liés, on peut se demander si certaines politiques d'intégration n'ont pas échoué en Europe, acculant tant des musulmans à un mal-vivre, parce que la plupart d'entre eux étaient intimement persuadés, qu'en conscience, ils n'étaient pas à leur place ou ne pouvait pas s'y installer, prendre racines, car la seule manière de le faire les propulsait hors de l'état de grâce. Lorsqu'on est minoritaire on est fragilisé.

Les auteurs sont conscients des ambiguïtés qui demeurent présentes dans le «fiqh de minorité» (p. 217-219), notamment de savoir s'il s'agit d'une étape transitoire qui sera abolie avec la démographie ou bien s'il constitue un instrument juridique et de réflexion irréversible. Et cependant, en refermant ce livre on éprouve le sentiment d'avoir été convaincu que l'islam n'est pas monolithique, imperméable à la modernité ni immuable dans sa jurisprudence. Un islam apaisé et qui regarde favorablement la modernité existe bel et bien.

Rappelons-nous que, chrétiens et musulmans, vivons dans des sociétés qui peuvent se passer de Dieu et qui pourraient se passer des minorités:

«C'est à nos amis musulmans de relever ce défi intellectuel. Notre rôle n'est pas de prendre leur place ni de les inviter à suivre le même chemin que nous... Modestement, nous pouvons témoigner qu'il est possible de croire en Dieu au coeur même de la modernité... En restant chacun dans nos traditions théologiques et intellectuelles, nous pouvons nous aider à ce travail de discernement et d'interprétation de la modernité, à ce travail de tissage de la raison et de la foi. L'enjeu n'est autre que celui de permettre aux jeunes qui baignent dans les cultures d'aujourd'hui de trouver un chemin d'affirmation, de compréhension et de pratiquer la foi qui ne soit pas celui des fondamentalistes qu'ils soient musulmans ou chrétiens» (p. 229).

<sup>1</sup> Durant la période coloniale, en Algérie, devenir français équivalait, socialement, à renoncer à la foi musulmane.